

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26.02.08

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2007

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les résultats du compte administratif et du compte de gestion 2007 :

Libellés	Investissement Dépenses ou déficit	Investissement Recettes ou excédent	Fonctionnement Dépenses ou déficit	Fonctionnement Recettes ou excédent	ENSEMBLE Dépenses ou déficit	ENSEMBLE Recettes ou excédent
Résultat reporté	714 674,53			910 803, 83	714 674,53	910 803,83
Opérations de l'exercice	782 255,35	1 177 445,10	955 038,11	1 353 298,20	1 737 293,46	2 530 743,30
TOTAL X	1 496 929,88	1 177 445,10	955 038,11	2 264 102,03	2 451 967,99	3 441 547,13
Résultats	319 484,78			1 309 063,92		989 579,14
Restes à réaliser	375 335,00	115 920,00			259 415,00	

AFFECTATION DU RESULTAT 2007

Compte tenu du résultat de l'exercice 2006, le Conseil Municipal a décidé de l'affectation du résultat 2007 au budget primitif 2008 dans les conditions suivantes :

Compte 001 déficit d'investissement : 578 899 € 78
 Compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 578 899 € 78
 Compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 730 164 € 14

BUDGET PRIMITIF 2008

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les différents chapitres du budget primitif 2008 qui s'équilibre :

En section de fonctionnement à la somme de : 1 990 737.14 €

En section d'investissement à la somme de : 2 711 407.94 €

Dépenses :

- Remboursement du capital d'emprunts 196 000 €
- Immobilisations incorporelles 40 000 €
- Immobilisation corporelles 2 127 423.16 €
- Immobilisations en cours 28 500 €
- Déficit d'investissement reporté 319 484.78 €

Recettes :

- Dotation et fonds divers 90 671.02 €
- Subventions d'investissement 579 000 €
- Emprunt 240 000 €
- Immobilisations corporelles 380 000 €
- Virement de la section de fonctionnement 742 837 14. €
- Excédent de fonctionnement capitalisé 578 899.78 €
- DGE 10 000 €

CLASSE DE DECOUVERTE 2008

Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 119 euros pour les 26 élèves (3094 euros) qui partent en classe de découverte à Paris du 1^{er} au 4 avril 2008.

TARIFS 2008

Après s'être fait rappelé les différents tarifs votés lors de la réunion du conseil municipal du 12 Décembre 2007, les membres du conseil municipal ont décidé d'appliquer à compter du 1^{er} mars 2008, les tarifs suivants pour les concessions cimetières :

TYPE DE CONCESSIONS	TARIFS
Concession centenaire	331 €
Concession cinquantenaire	180.35 €
Columbarium 1 case pour 4 urnes pendant 30 ans	1348.35 €
Columbarium 1 case pour 4 urnes pendant 10 ans	482.45 €

REDEVANCES FUNERAIRES	TARIFS
Creusement de fosse	179.50
Ouverture de caveau	55.20 €

Et pour les locations de salles les tarifs suivants :

ACTIVITES	SALLE N°1	SALLE POLYVALENTE	SALLE « PETIT PRINCE »
Vin d'honneur FG	58.65 €	156.70 €	204.85 €
Vin d'honneur	78.80 €	222.40 €	290.70 €
Soirée familiale (1)	98.05 €	208.40 €	272.30 €
Repas familial FG	176.85 €	320.45 €	416.75 € 165.50 € (salle évolution)
Repas familial	214.50 €	640.90 €	832.65 €
Supplément Dimanche (2) FG	58.65 €	78.80 €	101.55 €
Supplément Dimanche (2)	58.65 €	78.80 €	101.55 €

(1) s'entend sans utilisation de la cuisine, sauf pour lavage de verrerie. Uniquement pour association qui dépasserait son quota de 2 gratuités annuelles

(2) jusqu'à 15 heures, au-delà, facturation d'une journée.

ACHAT PARCELLE DE TERRAIN DU PASSAGE DEGRAEVE

Le 18 avril 2006, une convention opérationnelle a été signée entre l'Etablissement Public Foncier du Nord Pas de Calais et la commune concernant le portage financier de l'opération Genech « centre « bourg ».

L'établissement foncier concerné est séparé de la rue de la patience par la propriété de Jean Luc DEGRAEVE actuellement en cours de cession à M. et Mme HOET. Dans cette propriété existe un chemin joignant la rue de la patience au foncier précité.

Le Conseil Municipal a décidé d'acheter cet accès d'environ 200m² à partir de l'estimation faite par le service d'évaluation foncière, soit 12 euros le m².

INDEMNITE GROUPAMA

Un dégât des eaux est survenu le 6 juillet 2006 au groupe scolaire le Petit Prince. Un rapport concernant le sinistre a été établi par l'expert de la compagnie d'assurance GROUPAMA.

Ce rapport accepté par le Conseil Municipal, GROUPAMA va pouvoir verser le montant de l'indemnité.

GARANTIE D'EMPRUNT

Logicil, groupe CMH est l'organisme qui procède à la construction de 4 logements rue du riez.

Logicil a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt de 469 071 euros. La CDC subordonne son concours à la condition que remboursement soit garanti solidairement par la commune.

Le Conseil Municipal décide de garantir l'emprunt à 100%.

DEVIS DE RESTAURATION DU TABLEAU « DEPLORATION DU CHRIST » ET DE DEUX SCULPTURES SU BOIS « MONTEE AU CALAIRE ET DEPOSITION DE CROIX ».

Le tableau et les deux sculptures, inscrits à l'inventaire supplémentaire de la liste des objets mobiliers depuis le 15.05.03, doivent être remis en état.

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de Mr GALLAND pour les sculptures et celui de Mme Florence DOUXAMI-ROUX pour le tableau.

CLASSEMENT DES VOIRIES COMMUNALES

Le classement des voiries communales a été mis à jour par la DDE.

Le Conseil Municipal décide d'adopter ce tableau de classement.

ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 29.11.07 SUR LE TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Une délibération a été prise en date du 29.11.07 concernant le taux de promotion sur les avancements de grade.

La préfecture du Nord a demandé l'annulation de la délibération au motif que le taux avait été fixé sans avis du Comité Technique Paritaire.

Le Conseil Municipal décide d'annuler cette délibération.

SIDEN

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'adhésion de la commune de NOREUIL (Pas de Calais) au SIDEN.

LA POSTE

Suite à l'intervention de Mr ALLARD, premier adjoint, le conseil municipal s'est interrogé sur la fermeture du bureau de poste sans que la mairie n'ait été prévenue.

Monsieur le Maire a rappelé l'importance du bureau de la commune de Genech et, avec l'accord du Conseil Municipal, a décidé d'écrire une lettre au Directeur de la poste de Templeuve.